



Exigeons notre dû et récoltons du blé !

L'inflation galopante de ces derniers mois ne cesse de dégrader notre pouvoir d'achat.

Et ce ne sont pas les quelques mesures votées cet été qui la compenseront et rattraperont des années de politique d'austérité.

Alors que l'inflation devrait approcher les 7 % en septembre, le point d'indice n'est revalorisé que de 3,5 % et rien n'est prévu pour notre régime indemnitaire (nos primes).

Et pourtant, des dizaines de milliards, issus de prélèvements exceptionnels sur les « super profits », seraient mobilisables pour lutter contre la baisse du pouvoir d'achat tout en accélérant la transition écologique.

Mais non, fidèle à ses orientations libérales le Gouvernement a une nouvelle fois fait état de son obsession pour la réduction des dépenses publiques et le refus de mettre à contribution les plus riches et les entreprises.

Au programme : réformes des retraites, de l'assurance-chômage et du RSA, sans oublier les suppressions d'emplois dans les administrations « exemplaires » (nous).

Mais partout la résistance se lève. Le thermomètre social grimpe, en France comme en Europe, à l'image du Royaume-Uni où il est pourtant très difficile de faire grève.

Les mobilisations se mettent en place dans de nombreux secteurs : énergie, aérien, rail, transport routier, santé, éducation, territorial, commerces, ...

Pour Solidaires Finances Publiques, face aux fins de mois de plus en plus difficiles, il est urgent nous aussi de nous faire entendre.

**Toutes et tous en grève et
en manifestation le 29 septembre**



Pouvoir d'achat, inflation, salaires... telles sont les trois facettes d'un problème devenu la première des préoccupations quotidiennes des Français : la dégradation de leur niveau de vie.



Pour la Fonction Publique, la réponse du nouveau gouvernement se résume à une obole et aura donc consisté à dégeler (enfin) le point d'indice et de le revaloriser à hauteur de... 3,5% !

Et là, tous les efforts de communication politique ne résistent pas à l'examen des faits : face à une inflation qui devrait en 2022 atteindre un niveau record de 6 %, non seulement l'annonce d'un dégel présenté comme historique n'est pas à la hauteur de la gravité de la situation mais c'est même une nouvelle dégradation de 2,5 % de pouvoir d'achat que le gouvernement fait subir aux fonctionnaires.

On est donc d'autant plus loin du compte que cette nouvelle perte de pouvoir d'achat se cumule à celles enregistrées depuis plus de 10 ans sans qu'aucun rattrapage n'ait jamais été envisagé. Côté DGFIP l'accord collectif de l'automne 2021 prévoyait l'ouverture de négociations sur les régimes indemnitaires eux aussi gelés depuis plus d'une décennie.

Sans être de doux rêveurs nous pensions que le Directeur Général s'y présenterait en disposant de quelques marges de manœuvre et de quelques miettes à distribuer ! Dire que la réponse ne fut pas à la hauteur des maigres attentes qu'il nous a pourtant habitués à nourrir est un doux euphémisme.

Aucune mesure générale proposée : ni la prime de rendement, ni l'indemnité mensuelle de technicité (IMT), ni l'allocation complémentaire de fonction (ACF), dont la valeur du point stagne depuis 2009, n'ont été revalorisées.

Seules deux mesures ciblées ont été annoncées :

- la première, très limitée, consistant en un simple saupoudrage : un peu d'action sociale en guise d'indemnitaire,
- la seconde, véritablement nocive, témoigne d'une volonté de réintroduire une modulation indemnitaire : le RIFSEEP et la rémunération dite au « mérite » ne sont jamais très loin.

Nous réclamons haut et fort qu'à tous les niveaux, l'agent.e DG-FIP voie son investissement et ses qualifications reconnues. Cela passe notamment par :

- l'attribution de 20 points d'ACF par an à l'ensemble des personnels, soit 1 101 € bruts,
- l'augmentation de l'IMT à 200 € soit une majoration de 90 € environ par mois,
- la revalorisation du point d'indice a minima à hauteur de l'inflation.

Et nous combattons sans relâche toute introduction d'un prétendu mérite dans la détermination de nos rémunérations que ce soit par le biais du RIFSEEP ou par celui de tout autre système.

Ce sera l'un des enjeux de la journée de grève du 29 septembre ou tous ensemble nous devons réclamer notre dû !

Mutations locales

Les résultats des mutations locales sont désormais connus depuis début juillet.

Depuis la fin des CAP Locales de mutations en 2019 le plus grand flou artistique règne sur les affectations locales.

La cohabitation des deux mouvements accentue encore plus ce sentiment : un premier mouvement interne durant lequel sont examinées les demandes des collègues en poste sur la DRFIP Paris et un second qui examine les demandes des agent.es muté.es au plan national sur Paris.

Désormais le travail de nos représentant.es en CAP est démultiplié puisque, hors de tout cadre institutionnel, il consiste à essayer de reconstituer les mouvements, tenter d'apporter des réponses aux agent.es et surtout évoquer face à la direction les dossiers de collègues ayant des situations particulières.

Dans l'absolu, ces interpellations devraient se faire avant la confection des mouvements pour avoir un maximum de chances d'aboutir favorablement. Cependant, c'est souvent à l'issue de la publication du mouvement des mutations locales que nous sommes sollicité.es et que nous intervenons. Ceci s'est aggravé cette année avec la décision de régulariser sur leur poste des collègues ALD ou détaché.es.

Les résultats obtenus lors des interpellations de la direction sont pour notre part assez favorables, ce qui démontre bien que nous avons su nous adapter à la suppression des CAP locales et continuer cependant à défendre les collègues qui nous sollicitent.

Si nous examinons les 3 mouvements de mutations et donc l'état des effectifs de la DRFIP Parisienne, le constat est alarmant. Jamais les déficits n'avaient atteint de tels niveaux :

- 154 B,
- 100C et seule la catégorie A échappe au massacre avec un très léger déficit.

Le double effet de l'anticipation des transferts de missions notamment pour les SIE et du faible niveau de recrutement aboutit à cette situation.

Si le niveau des recrutements notamment pour les catégories B et A semble satisfaisant, il faut savoir qu'il est très loin de correspondre aux besoins. Dans une période durant laquelle de très nombreux collègues font valoir leurs droits à la retraite, l'administration aurait besoin d'un nombre bien supérieur de recrutements. D'où notre combat incessant au plan national pour obtenir l'appel de l'intégralité des listes complémentaires dans les 3 grades. Ceci permettrait de combler les graves déficits d'emplois et de permettre à des collègues d'obtenir une promotion largement méritée.

L'administration préfère organiser la pénurie et recruter au final des emplois de contractuel.les. Pour la DRFIP Paris, ce sont 10 contractuel.les de catégorie B et 15 de catégorie C qui vont être recrutés pour 2022.

Les mois à venir s'annoncent de fait bien difficiles pour l'intégralité des services !

Remue-méninges

Dans le cadre du grand remue-méninges décidé par la DGFIP pour préparer les nouvelles orientations stratégiques (ou comment demander aux agent.es de participer à la destruction de leurs missions et de leurs emplois), 8 ateliers par métier ont été organisés au mois de juin.

Les 103 participant.es désigné.es volontaires (parmi lesquels seulement 17 C) n'ont pas eu connaissance à l'avance des sujets abordés, leur parole devant être « spontanée » [sic], l'avenir de notre administration ne méritant assurément pas réflexion selon notre direction.

La synthèse diffusée le 22 juillet sur Ulysse Paris est sans surprise en ce qui concerne « les principales préoccupations exprimées » (nous les relayons régulièrement à notre direction tant au niveau local qu'au niveau national, mais faudrait-il encore qu'ils nous écoutent) :

- préoccupations liées à la démétropolisation, au NRP et aux externalisations, rythme trop rapide des réformes,
- suppressions d'emplois,
- problèmes informatiques, applicatifs comme matériels,
- management vertical et déshumanisé, trop axé sur les stats et pas assez technicien,
- perte de sens, dégradation de la qualité du service public rendu,
- problèmes liés à la mobilité et aux règles de gestion,
- manque de reconnaissance,
- dégradation de la formation initiale et continue, e-formation inadaptée, perte de technicité.

Concernant «les propositions formulées», beaucoup concernent des points métiers techniques, révélateurs de la nécessité d'écouter et associer enfin les agent.es qui sont les véritables techniciens de leur métier.

D'autres propositions, par contre, doivent assurément émaner de personnes soucieuses de leur carrière pour être à ce point en phase avec les réformes en cours et opposées aux remontées des services, telles que la création de pôles nationaux dans la logique du NRP et de la démétropolisation.

Le meilleur exemple en est certainement la proposition faite par l'atelier Service Public Local visant à «Développer les services communs recettes (ordonnateur-comptable)» alors que les agent.es du secteur public local remettaient en même temps une pétition largement signée à M Mariel refusant la mise en place du SCoRe (Service Commun des Recettes) avec la Ville de Paris ! Cherchez l'erreur...

La DG ne manquera sans doute pas de s'appuyer sur cette proposition issue de la «consultation des agent.es» (2 % des agent.es parisiennes ont participé) pour légitimer la généralisation des services communs des recettes.



Mise en place du ScoRe Ville de Paris en 2023

La DRFIP et la Ville de Paris ont décidé de regrouper leurs services en vue d'« optimiser la chaîne de la recette » sur le modèle du SFACT dépenses mis en place depuis 2017.

Le but affiché du Gouvernement en matière de SPL est de réduire les contrôles effectués par les comptables publiques qui viendraient en double de ceux déjà effectués par les collectivités territoriales. Couplé aux audits effectués par des commissaires aux comptes (les comptes de la Ville de Paris ont pour la 1ère fois été certifiés par un commissaire aux comptes cette année), cela permettrait à terme de retirer la DGFIP du contrôle des fonds publics des collectivités et d'externaliser la mission au privé. Et autant de suppressions d'emplois potentielles à la DGFIP !

Dans cette logique, la mise en place du SCoRe porte une nouvelle fois atteinte au principe de séparation ordonnateur/comptable, principe mis en place pour éviter les malversations.

Selon la DRFIP, la mise en place de SCoRe contrecarrerait la généralisation des agences comptables dont un des rares volontaires à l'expérimentation était l'ancien Maire de Levallois-Perret, M Balkany, qui voyait très bien tout l'intérêt de l'affaiblissement des contrôles par l'État.

Attachés à leur mission, les agent.es de SPL ont exprimé leur opposition à la mise en place du ScoRe et ont osé réclamer des effectifs supplémentaires lors d'une audience auprès de M Mariel qui a eu lieu le 7 juillet 2022.

Un non catégorique leur a été opposé, puisqu'une seule chose intéresse M Mariel, c'est la poursuite du NRP. Il a ainsi décidé, pour faire de la place à Réaumur, d'anticiper la mise en place de ScoRe prévu en 2023, en déménageant les collègues dès le 1er trimestre 2023 dans les locaux de la Ville de Paris sur le site de Bédier dans le 13e arrondissement à Porte d'Ivry.

Quant à la Ville de Paris, si elle se préoccupe tant de ses rentrées d'argent, elle ferait mieux de s'intéresser à ses recettes fiscales mises à mal par l'affaiblissement des services de gestion et de contrôle fiscal de la DRFIP.

Mais la Maire de Paris refuse toujours de répondre à nos multiples demandes d'audience.

28 SEPTEMBRE

Journée mondiale du droit à l'avortement

Cette journée mondiale a pour but de défendre et faire respecter le droit à l'avortement en France, mais aussi de rappeler sa fragilité mise une fois de plus en évidence par la décision de la Cour Suprême des États-Unis du 24 juin 2022 annulant l'arrêt Roe vs Wade. Cet arrêt accordait aux Américaines, depuis 1973, le droit d'avorter dans tout le pays. Désormais, chaque État peut décider d'autoriser, ou non, les interruptions volontaires de grossesse sur son territoire. Selon le Center for Reproductive Rights, environ la moitié des États pourrait interdire l'avortement ou restreindre drastiquement son accès.

A l'heure où grâce à la mobilisation des féministes, des pays tels que l'Irlande, l'Argentine, la Colombie, obtiennent le droit à l'avortement, le risque est donc grand de voir cette impulsion s'inverser. Nous assistons déjà à de nombreuses restrictions contre les droits des femmes en Pologne, Hongrie, Slovaquie. Les femmes ukrainiennes, réfugiées en Pologne, se voient ainsi interdire le droit à l'avortement alors que celui-ci est légal dans leur pays.

En France également les opposant.es à l'avortement n'ont jamais lâché prise !

Le Collectif avortement en Europe, les femmes décident, dont fait partie l'Union Syndicale Solidaires, soutient la demande de constitutionnalisation de l'avortement.

Plus que jamais, restons vigilant.es pour que nos acquis ne soient pas détruits !

Mobilisation du 2 juillet pour le droit à l'avortement suite à la décision de la Cour suprême des États-Unis



Nous réclamons :

- la publication des décrets d'application relatifs à la loi «Gaillet» du 2 mars 2022 permettant aux sages-femmes de pratiquer des IVG instrumentales ;
- la réouverture des centres d'IVG de proximité (plus de 130 CIVG ont fermé ces dernières années) ;
- la garantie du libre choix de la méthode d'avortement ;
- l'abrogation de la double clause de conscience des professionnel.les de santé ;
- la formation et le recrutement massif de médecins et de professionnel.les de santé pour faire face à la pénurie ;
- que le droit à l'avortement soit de la compétence de l'Union européenne et non des états nationaux afin d'inverser la tendance à la régression sur ce droit fondamental.

**Solidaires Finances
Publiques Paris**

<http://sections.solidairesfinancespubliques.info/750/>
solidairesfinancespubliques.dr75@dgfip.finances.gouv.fr

